

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

11 février 1993 - n° 1115
Hebdomadaire romand
Trentième année

De la vertu des princes

Le procédé utilisé pour calomnier Christiane Brunner est détestable et les médias qui ont rendu publique une lettre anonyme n'ont pas fait correctement leur travail. Ils ont de plus clairement contrevenu à la Déclaration des droits et devoirs des journalistes. Celle-ci impose en effet de ne «publier que les informations et les documents dont l'origine est connue», de «respecter la vie privée des personnes, pour autant que l'intérêt public n'exige pas le contraire» et de «s'interdire les accusations anonymes ou gratuites».

Que les coupables soient donc poursuivis ! Par la justice pour contrainte ou chantage à l'encontre de ces prétendus défenseurs — anonymes, quelle dérision ! — de la morale, dont les révélations ne devraient intéresser que quelques esprits aussi faussement vertueux que véritablement attardés; par les organes que s'est donnés la profession à l'encontre des médias et de leurs collaborateurs qui ont fait de la publicité à ce qui, pour l'instant, n'est que calomnies. Car le droit à l'information ne doit pas être confondu avec celui de colporter n'importe quel ragot, ni même de faire connaître une information vraie qui serait du ressort de la sphère privée des individus, fussent-ils candidats à des fonctions publiques.

Si le moindre écart à des règles de comportement par ailleurs variables, si des accusations gratuites et sans fondement doivent empêcher une carrière politique, qui à l'avenir pourra briguer de tels mandats ? On excluerait par ces pratiques bien davantage de candidats de qualité que ne le ferait jamais le respect des formules magiques et des quotas les plus compliqués qui puissent être.

Durant de longues périodes de l'Histoire, la classe aristocratique a joui d'une impunité quant à ses écarts les plus extravagants ou les plus contraires à la loi: que de crimes de princes, de ballets roses ou bleus, connus, admis et impunis; que de maîtresses de rois inscrites dans le protocole. Mais par un curieux retournement, c'est à l'époque où le peuple cherche à empêcher toute

intrusion dans la sphère privée des individus et vote des lois reconnaissant la liberté des mœurs, qu'il se délecte des conversations téléphoniques princières et que montent le tirage des journaux lorsqu'ils évoquent la vie privée des élus.

Les trompettes de la renommée sont toujours aussi mal embouchées: elles empêchent le fonctionnement démocratique et faussent l'appréciation politique des candidats, la seule qui nous intéresse. Impossible pourtant de poursuivre naturellement la procédure de désignation du successeur de René Felber. Il faudrait bien sûr ne pas tenir compte des vilénies colportées par ces soi-disant journalistes qui agissent la main sur le cœur et l'œil sur l'audimat. Mais il ne faut pas se cacher la réalité: le choix du parti socialiste est maintenant faussé. Qu'il renonce à présenter Christiane Brunner et il donnera du poids à ceux qui prétendent que sa vie privée est incompatible avec la fonction à laquelle elle aspire: les lettres anonymes auront fait leur effet sans avoir à révéler quoi que ce soit. Qu'il persiste dans son choix et, toute fumée étant censée provenir d'un feu, il court le risque de voir sa candidate recalée.

Même les appréciations purement politiques deviennent suspectes: sont-elles honnêtes ou ne visent-elles qu'à justifier par avance une éventuelle non-élection, par soustraction des voix misogynes, de l'ultra-droite et des pères et mères-la-vertu ?

L'élection indirecte, par les membres de l'Assemblée fédérale plutôt qu'au suffrage universel, est censée préserver les candidats des passions populaires. Cette triste affaire nous aura montré que ce système est lui aussi vulnérable et que n'importe quelle calomnie peut en fausser le jeu. On ne pourra jamais empêcher des gens mal intentionnés de chercher à répandre leur fiel. Mais les médias devraient être capables de s'autodiscipliner pour ne pas transformer Radio-poubelle en chaîne nationale. A coup sûr, la liberté de la presse en sortirait grandie.

De la liberté de la presse au chantage

Le droit à l'information a aussi ses dérapages, notamment quand le voyeurisme s'érige en liberté fondamentale.

(ag) Les aventures extra-conjugales du prince Charles et la transcription publique d'une de ses conversations intimes avec sa maîtresse, nommément désignée, M^{me} Camilla Parker-Bowles, font l'objet en Grande-Bretagne d'une enquête d'une commission ad hoc de la Chambre des Communes. Elle procède à des auditions, s'interrogeant sur l'opportunité d'une législation protégeant la vie privée.

Elle a rencontré dans ses réflexions trois obstacles. Tout d'abord, l'intérêt personnel que de prétendues victimes d'une divulgation peuvent avoir à faire circuler, par confidences contrôlées, des «indiscrétions». Que Lady Di ait, par quelques détails, cherché à authentifier une biographie qui lui était consacrée a désarçonné la commission.

Deuxième obstacle, l'internationalisation des communications, capable de jouer avec les points faibles des législations nationales. C'est le même jeu que pour la circulation de l'argent gris ou sale, le trafic des armes ou de la drogue, l'évasion fiscale, l'exploitation de l'enfance, les pavillons de complaisance, etc... Les particularismes nationaux et la mobilité mondiale offrent, combinés, des possibilités infinies de tourner les obstacles.

C'est ainsi que la Grande-Bretagne ne connaît pas une protection constitutionnelle du secret de la correspondance. (En Suisse, selon l'article 36 de la Constitution, «L'inviolabilité du secret des lettres et des télégrammes est garantie»; elle s'applique aussi par extension à la transmission téléphonique). C'est un journal australien qui le premier a publié le coup de fil du prince héritier (téléphone vieux de plusieurs années, il faudrait s'interroger sur ce décalage). D'Australie il était facile à la presse anglaise de prendre le relais, en s'indignant que seul le peuple britannique ne puisse pas savoir ce que le monde entier connaît. Puis il était tentant pour certains journaux suisses d'offrir à leurs lecteurs ce qui était accessible, en anglais, au kiosque.

Le troisième obstacle est l'intérêt public:

la conduite privée est-elle incompatible avec la fonction exercée ? Aux Etats-Unis où une législation est censée pourtant protéger la vie privée, le lien entre la charge présidentielle et la vie banale des candidats n'est pas évident; il est pourtant exploité par la presse et les adversaires politiques. En Grande-Bretagne la non-séparation de l'Eglise et de l'Etat peut en revanche faire problème.

Déposant devant la commission de la Chambre, Kelvin MacKenzie, rédacteur en chef du *Sun* (3,58 millions d'exemplaires) s'est exprimé ainsi, parlant comme on écrit dans son journal:

Vous seriez contre la liberté [pour] la presse de ce pays de décider par elle-même si le prochain défenseur de la Foi [allusion au prince Charles] va être celui qui rend cocu le mari de quelqu'un ? Le monde entier peut savoir ce qui se passe, mais pas toi, pauvre peuple britannique, pas vous, les gens qui paient leurs impôts [ceux de la famille royale], et entretiennent leurs châteaux ! (Le Monde, le 26.01.1993)

Et la vie privée de la maîtresse du prince ne peut-elle pas, elle, être respectée, ont demandé les parlementaires ?

Quand vous couchez avec le prochain roi d'Angleterre, je pense que vous vivez dans une stratosphère plutôt différente de celle des gens ordinaires.

Mais M. MacKenzie semble ne faire aucune distinction entre la référence à un fait public (le prince a une maîtresse) et la transcription intégrale d'une conversation intime, qui est un acte de voyeurisme indéfendable.

Utilisant les allégations d'une prostituée qui a défrayé la chronique, le rédacteur du *Sun* n'a pas craint d'exercer un chantage en des termes incroyables.

Nous pourrions, dans ce cas, publier les noms de chaque parlementaire cité dans les dossiers de Lindi Saint Clair et chacune de leurs peccadilles sexuelles, et

vous ne pourriez pas exiger le moindre penny. Lindi Saint Clair — une femme connue ou non de certains d'entre vous sous le nom de «Miss Coups de fouet» — s'est livrée à une série d'allégations à propos de personnes publiques. Vous pourriez estimer que c'est dans l'intérêt public que tout cela sorte... Alors toutes ces inepties à propos des lois américaines, vous avez perdu la boule, les gars ! Ajoutant encore: Je connais un tas de choses que je ne publie pas.

L'absence d'une législation ferme et d'une déontologie stricte ouvre la porte à tous les chantages médiatiques. L'enjeu dès lors n'est plus la liberté de la presse, c'est le fonctionnement de la démocratie qui est en cause. Les manipulations deviennent faciles. Le champ des services secrets est élargi d'autant. Déjà la question est posée: qui a intérêt à déstabiliser le prince Charles ?

Les remèdes ? Renforcer la déontologie de la profession. Les jugements des organes institués pour veiller à son application devraient être rendus publics, à

«Quand vous couchez avec le prochain roi d'Angleterre, je pense que vous vivez dans une stratosphère plutôt différente de celle des gens ordinaires.»

commencer par le journal condamné. Mais la déontologie n'est valable que pour ceux qui acceptent de s'y soumettre. Reste la justice pénale. La législation nationale devrait pouvoir sanctionner la reproduction de faits même si leur publication n'est pas punissable sous d'autres cieux où ils ont leur source. La dérive actuelle est grosse de dangers. Elle exigerait une réaction forte de l'opinion. Les écoutes téléphoniques décidées par la police ont fait l'objet de larges débats publics; des contrôles judiciaires stricts ont été institués. On s'étonne que la rigueur légitime opposée à l'Etat policier ne retrouve les mêmes défenseurs de la liberté lorsqu'il s'agit du monde médiatique. Les médias les intimident-ils ? Cèdent-ils au chantage tacite ?

L'exemple du pays de l'*habeas corpus* est inquiétant. ■

Une autonomie à l'épreuve

(jd) En octobre dernier le *Nouveau Quotidien* publiait une tribune libre décapante sur les universités romandes: pour faire face aux coûts croissants et éviter une concurrence épuisante, l'auteur préconisait la fusion des universités romandes et la distribution des facultés entre les cantons: la théologie «œcuménisée» à Fribourg, le droit à Lausanne et à Genève, par exemple. On sait par ailleurs que la Confédération pèse de tout son poids financier pour obtenir des économies par coordination, coupure ou même fermeture: l'école d'architecture de Genève en sait quelque chose.

Il est vrai que la densité universitaire romande est exceptionnelle. A peu de distance coexistent de nombreuses filières d'études semblables et des spécialités dont la clientèle restreinte ne justifie pas toujours le maintien dans chaque haute école. Une situation qui s'explique par les temps d'abondance où les problèmes se résolvaient plus par addition et croissance que par arbitrage. Mais il est vrai également que la coordination universitaire romande est une réalité, plus ou moins développée selon les do-

maines; depuis une trentaine d'années elle fait son chemin, à un rythme à la fois helvétique et académique. Aujourd'hui ce rythme dicté par la bonne volonté de part et d'autre ne suffit plus: la situation financière des cantons, l'accroissement des effectifs et le risque de *numerus clausus* exigent un examen exhaustif du paysage universitaire romand et une action plus décidée.

Question de taille

Dans cette perspective, les solutions qui paraissent obéir à une logique de bon sens ne sont pas à tout coup les meilleures. La proposition décapante évoquée ci-dessus, si tant est qu'on la trouve utile, n'est réalisable que dans des délais importants. Par ailleurs la concentration des formations très courues dans certaines villes conduirait à des facultés de grande taille et donc à une industrialisation des études universitaires, dont on ressent aujourd'hui déjà les effets néfastes. La taille actuelle des universités romandes est un avantage à ne pas abandonner.

En fait, le problème central réside dans

la structure interne du pouvoir au sein des universités. Les rectorats désignés par les professeurs disposent d'un pouvoir trop faible pour assurer une véritable direction et conduire une politique et le contrôle des autorités cantonales est quasiment inexistant, se limitant à adopter une enveloppe budgétaire et à vérifier les comptes. La création d'une université romande permettrait peut-être d'améliorer la coordination, mais contribuerait par contre à diluer plus encore ce pouvoir.

Dans l'esquisse d'une solution, il faut tenir compte de l'indispensable autonomie dont doivent jouir les enseignants et les chercheurs, condition primordiale de la qualité de leur travail. Mais cette autonomie, soustraite à toute direction, est aussi source d'immobilisme et de gestion peu efficace des ressources: on pense à des secteurs d'enseignement et de recherche traditionnellement bien dotés en personnel et en argent et qui continuent à l'être, quand bien même leur importance a décru, et qui empêchent de nouveaux secteurs de se développer. Alors, la quadrature du cercle ?

Modèle californien

Le modèle de gestion des universités californiennes offre peut-être une issue à la difficile conjugaison de l'autonomie, de la direction et du contrôle politique. Le gouvernement désigne une sorte de conseil d'administration qui a la responsabilité exécutive des universités et en particulier de l'enveloppe budgétaire. A la tête de chaque université, un chancelier, professeur réputé mais aussi gestionnaire averti, nommé par le conseil. Le chancelier n'a qu'un pouvoir négatif: il ne peut que s'opposer à une nomination mais pas l'imposer; il choisit entre les plans d'études et les programmes de recherche proposés en fonction des possibilités budgétaires. Intolérable atteinte à la liberté académique diront certains. Mais que se passe-t-il aujourd'hui dans les universités romandes ? Faute de direction capable d'arbitrer, on procède à des coupes linéaires. Etrange procédé de la part d'une institution censée cultiver l'esprit critique et l'analyse impitoyable de la réalité. Si l'université ne se donne pas les moyens institutionnels de faire son ménage, il y a fort à craindre que le pouvoir politique ne soit tenté d'intervenir directement; et elle pourra alors gémir à juste titre sur la perte de son autonomie et les atteintes à la liberté de ses membres. ■

DP détaille...

Une suite d'erreurs de manipulation ont fait que le dernier numéro de DP est parvenu à nos abonnés au stade d'épreuves avant corrections. C'est en effet la mauvaise version du journal qui a été transmise à l'imprimerie, puis qui a été imprimée et déposée à la poste.

Toutes nos excuses à nos lecteurs, aux auteurs des articles et à notre correctrice.

Outre nombre de coquilles et fautes de frappe, des erreurs de fait ont subsisté:

– Dans l'éditorial «Détaille 2000», un crédit de 5,1 milliards est cité deux fois. Or le montant de ce crédit était de 5,4 milliards après passage aux Chambres.

– A la page 8, dans l'article «On casse la ville !» une phrase a subsisté qui aurait dû être supprimée: c'est celle

qui fait référence au Plan directeur cantonal. Or cette citation est extraite d'un projet de ce plan, et non du plan finalement adopté et dans lequel elle ne figure plus. Ce que l'on regrette.

– Il ressortait du tableau de la page 5 que le taux de «syndicalisation» était de 37% aussi bien pour l'industrie des machines et le transport aérien que dans l'industrie de la construction et l'industrie horlogère. En fait, le taux est de 37% pour ces quatre branches prises ensemble.

– Enfin, une précision de Jean-Christian Lambelet, concernant son article «Une ou deux choses sur les pollutions globales» (DP n° 1111) et la réaction de Jean-Daniel Delley «De la manière d'appréhender les pollutions globales» (DP n° 1113), aurait dû figurer dans le dernier numéro. M. Lambelet nous prie de faire savoir qu'il est parfaitement d'accord avec l'article de Jean-Daniel Delley. Voilà qui est dit, avec une semaine de retard, ce dont nous nous excusons.

Transparence des prix

Rendre obligatoire un formulaire officiel lors de tout changement de locataire, comme le demande l'initiative de l'ASLOCA vaudoise permettra aux locataires de défendre leurs droits, mais pourrait aussi avoir à long terme un effet régulateur sur les sautes subites de loyers.

(pi) Le vieux principe consistant à laisser le peuple dans l'ignorance pour éviter qu'il ne prenne conscience de ses droits et, pire, qu'il en fasse usage, a encore de nombreux adeptes dans le canton de Vaud.

Depuis bientôt trois ans, le droit fédéral autorise les locataires à contester le loyer fixé au moment d'entrer en possession d'un appartement si l'augmentation par rapport au précédent locataire est injustifiée; la même loi donne aux can-

tons la possibilité de rendre obligatoire, lors d'un changement de locataire, l'utilisation d'une formule officielle indiquant le montant du loyer payé par le dernier occupant d'un appartement. But de l'opération: donner à un nouvel arrivant les moyens de contester le loyer initial.

Adversaires de l'information mais inquisiteurs

Les milieux immobiliers vaudois se sont toujours battus contre cette indispensable transparence. Eux-mêmes ne se gênent pourtant pas pour demander une foule de renseignements à leurs futurs locataires, de la possession d'un animal au montant de leurs revenus. Une motion déposée au Grand Conseil pour rendre obligatoire la formule officielle a échoué en 1990, peu avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale. Et l'initiative de l'ASLOCA, qui vise le même but, dort dans les tiroirs depuis plus de deux ans. Elle sera enfin soumise au vote le 7 mars prochain.

Les milieux immobiliers prétendent que son acceptation, probable, va favoriser les querulents... C'est ignorer qu'il appartient en dernier lieu aux juges de trancher. Mais c'est surtout refuser de voir que la possibilité de contester le loyer initial a été rendue nécessaire par les abus des propriétaires qui profitaient de chaque changement de locataire pour augmenter leurs profits.

Mais enfin, cette possibilité en vigueur depuis bientôt trois ans — et la transparence nécessaire à son usage dont les Vaudois devraient bientôt profiter comme les Genevois, les Fribourgeois et les Neuchâtelois — va progressivement supprimer le principe trop répandu du subventionnement des anciens locataires par les nouveaux. Par négligence ou par bonté suivant les propriétaires, nombre de loyers ne sont adaptés qu'au moment du changement de locataire. Le rendement des immeubles devant tout de même être assuré, cette pratique revient dans les faits à compenser les loyers avantageux des locataires «fidèles» — souvent, il est vrai, des personnes âgées — par ceux des jeunes à la recherche d'un premier appartement et par ceux des personnes qui déménagent plus souvent. Un système dont les bénéficiaires le sont parfois malgré eux: combien de personnes âgées qui désireraient emménager dans un appartement plus petit mais qui y renoncent parce que celui dans lequel elles vivent depuis des décennies leur revient moins cher ? ■

VOCABULAIRE

Les mots passe-partout

(jd) Le «développement durable», c'est le concept-clé de la conférence de Rio sur l'environnement. Il fait son apparition en 1987 dans le rapport Brundtland qui le définit comme une forme de développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans mettre en péril ceux des générations futures. Repris par Stephan Schmidheiny, président du comité des industriels associé à la préparation du sommet de Rio, il vise à réconcilier environnement et développement économique, deux notions jusqu'alors en totale opposition.

Le concept reste néanmoins flou, notamment parce qu'il emprunte un terme extrêmement vague, celui de développement. Petite histoire d'un mot passe-partout résumée à partir d'un article de Fritz Wolf reproduit dans *Zukunftsforschung* (décembre 1992), organe de la Société suisse pour la recherche prospective.

C'est au début du XIX^e siècle seulement que «développer» devient intransitif et indique un changement dont la cause et l'objet restent en général largement inconnus. Actuellement «développement» est un mot aux ressources pratiquement illimitées qui se combine avec une multitude d'adjectifs, et aujourd'hui un de plus, «durable». Cette nouvelle rencontre n'est pas un hasard: le développement, associé aux atteintes à l'environnement, a perdu de son attrait; associé à «durable», il retrouve de sa crédibilité même si sa signification reste ambiguë.

Ainsi pour Stephan Schmidheiny, dans son livre *Changer de cap*, il signifie créer de la valeur en diminuant l'utilisation

des matières premières. Pour lui le développement durable est inséparable de la croissance économique et de la rentabilité. Il insiste sur l'efficacité écologique dont il attend des avantages compétitifs.

Cette conception est très contestée, notamment par l'institut World Watch dans son rapport sur l'état du monde 1992, pour qui la transformation de l'économie mondiale implique de nouveaux objectifs fondés sur la durabilité. De même pour les experts des Nations Unies dans leur rapport *Notre responsabilité pour la planète*, de 1991: des activités humaines sont dites «durables» lorsqu'elles peuvent être poursuivies pratiquement de manière illimitée et sans dommage pour l'environnement; ainsi la croissance durable exprime une contradiction dans les termes puisque rien de physique ne peut croître de manière illimitée. Le qualificatif de durable ne s'applique qu'aux ressources renouvelables.

L'exemple des forêts tropicales montre à quel point le concept est élastique. Les milieux du commerce international du bois propagent l'idée d'une exploitation durable des forêts tropicales par un abattage sélectif et un reboisement compensatoire. Or les spécialistes de la forêt tropicale font remarquer que la partie écologiquement la plus importante de ce milieu naturel, la plus fragile aussi, ne tolère même pas un usage «durable», sous peine de disparition définitive; et de constater que sous cette étiquette écologique, il ne s'agit pas de préserver la forêt tropicale mais de sauvegarder le marché des bois tropicaux. ■

La nature n'est pas un laboratoire

Il est temps que les chercheurs acceptent un contrôle démocratique de leur travail. Car, en sortant de leurs laboratoires et en prenant la nature comme champ d'expérience, ils agissent sur le domaine public.

(jd) Le développement technique et ses applications engendrent des risques à la dimension de la planète et à l'horizon de plusieurs générations. On ne sait trop que faire des déchets nucléaires dont la dangerosité perdure des siècles durant; la domestication par l'homme de son environnement naturel condamne des espèces végétales et animales dont la disparition définitive influence l'économie générale de la biosphère. L'inquiétude croît également à propos des valeurs, de la dimension éthique en jeu à travers les nouvelles possibilités offertes par la technique. Jusqu'où a-t-on le droit d'aller ? La question est particulièrement brûlante pour ce qui touche aux modifications génétiques.

Le débat peine à descendre dans la rue

Les universités commencent à se préoccuper de ce problème alors que le débat a peine à s'imposer dans des lieux plus accessibles à l'opinion publique. Ainsi l'Ecole polytechnique de Zurich vient de créer un poste consacré à l'éthique et à l'appréciation des risques technologiques. Le Centre de biologie de l'Université de Bâle dispense également des enseignements de philosophie et d'éthique. Dans un récent article (*Neue Zürcher Zeitung* du 12 décembre 1992) l'un des chercheurs de ce centre propose des jalons pour un véritable débat sur les expériences de modification génétique conduites en pleine nature. Rappelons que jusqu'à présent, en Suisse, seules deux expériences avec des pommes de terre ont été autorisées.

Ce qui frappe d'abord, c'est la confrontation stérile entre deux camps également marqués par le dogmatisme: les partisans de ces expériences, à la tête desquels on trouve l'industrie chimique, pour qui le progrès technique ne peut constituer qu'un progrès pour l'humanité; les adversaires pour qui ces expériences ne sont que le prolongement d'une agriculture industrialisée néfaste à l'environnement et donc à proscrire.

Des deux côtés dominant préjugés et perception réductrice de la réalité. Et entre les deux, la grande masse des hésitants et des indifférents.

Pas des expériences, des essais

L'approche éthique d'un tel problème passe d'abord, avant tout jugement de valeur, par un effort d'appréhension des faits en cause et de leur complexité: de quoi est-il question exactement dans ces expériences, quel est le contexte écologique et social, y a-t-il des alternatives ? L'auteur conclut provisoirement qu'à l'heure actuelle nos connaissances sont insuffisantes pour fonder une appréciation morale et donc légitimer de telles expériences.

Ces expériences sont en fait des essais; elles ne sont pas réalisées dans des conditions de laboratoire, sous contrôle, à l'abri des facteurs perturbants, mais au contraire en pleine nature puisqu'il s'agit de tester *in vivo* le comportement des nouveaux organismes. La nature devient laboratoire, l'essai se déroule dans un espace public lui-même objet de manipulation, la question acquiert ainsi une dimension politique. En démocratie ceux qui peuvent être touchés par l'exercice d'un pouvoir ont droit à contrôler ce pouvoir. Tout comme dans la recherche clinique, l'accord du patient est indispensable, dans le domaine de la biogénétique le public doit pouvoir donner son opinion; directement sur les principes et par l'intermédiaire d'organes démocratiquement constitués pour les décisions plus concrètes. Aujourd'hui les commissions auto-désignées par les milieux scientifiques n'ont aucune légitimité: pour de tels enjeux, les experts n'ont pas à se substituer à la population concernée pour dire ce qui est acceptable.

Le temps de décisions moins unilatérales

L'évaluation des risques technologiques n'est pas une question scientifique seulement; des valeurs sont en jeu. Jusqu'à

présent, dans un débat influencé par deux réductionnismes antagoniques, on n'a parlé que de moratoire, d'interdiction, de limitation ou au contraire de nécessaire liberté. Il est temps maintenant de réfléchir et de mettre en place des procédures qui permettent une discussion plus sereine et des décisions moins unilatérales, notamment en ouvrant les organes compétents à tous les milieux intéressés, y compris aux esprits critiques. ■

CIO

Manœuvres pour accéder à l'Olympe

(jd) Les ambitions du Comité international olympique n'ont pas de limite. A l'occasion du 100^e anniversaire de sa création, le CIO n'aspire à rien de moins que le prix Nobel de la paix. A cet effet il a signé en 1991 déjà un contrat avec un bureau de relations publiques chargé de préparer le terrain. Logiques avec eux-mêmes, les affairistes cooptés du sport mondial, qui ont fait des jeux une gigantesque machine à fric, n'ont aucune confiance dans la force de rayonnement de l'idéal olympique; il faut donc qu'ils s'achètent une image. Pour les membres du comité Nobel, traditionnellement muets sur les candidatures, c'en était trop; deux d'entre eux ont fait savoir publiquement leur désapprobation face à de tels procédés. Ce qui pourrait bien signifier l'enterrement des espoirs olympiques. ■

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Productivité

(ag) La comptabilité nationale révèle qu'en 1991 le PIB en volume a connu une croissance négative de - 0,1%. C'est la moins bonne performance depuis dix ans.

Durant la même période, la population active a baissé elle aussi de 0,1%.

En conséquence, l'indice de la productivité du travail est resté stable. Paradoxe de cet indicateur: la production pourrait diminuer dix fois, le chômage découpler et la productivité du travail rester stable ! Et s'il n'en reste qu'un... ■

L'INVITÉ DE DP

Se passer le ballon !

Jean-Pierre Fragnière

professeur à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques à Lausanne

Dans les périodes fastes, on entoure les sciences sociales d'une estime distraite. Les bons titres et les rapports sérieux s'entassent sur les bureaux et ils sont peut-être lus par quelques esprits curieux. Ici et là, un commentaire élogieux qui peut meubler une conversation de salon.

Vient le temps de la rigueur. La prise de bec entre la cigale et la fourmi s'installe à la une de la presse-spectacle, sur un fond de caisses que l'on dit vides. De toute part, pleuvent les conseils et les injonctions. Il faut bien dire que l'on entonne le plus souvent le même chansonnier. Vous voulez des titres ? Le rond-de-cuir amoureux de son journal, l'instituteur toujours en vacances, le chômeur caractériel, et, bien sûr, le malade qui s'installe à l'hôpital. Et l'on prend une mesure par ci, et l'on prend une mesure par là. On rétablit, et c'est heureux et remarquable, plus de solidarité entre générations dans l'assurance-maladie; et voilà que dans le bureau d'à côté, l'aide sociale doit assumer les lourdes conséquences de ces ponctions nouvelles. On décrète un délai de carence pour remplacer les fonctionnaires, et les dossiers s'entassent et des milliers de francs de coûts supplémentaires doivent être assu-

més par le bureau voisin, encore une fois, parce que le travail n'a pas été fait et qu'il a fallu consentir un placement d'urgence fort onéreux. Ce que l'on croyait être une mesure d'économie devient un acte de gaspillage. Il suffit de mettre en relation les comptes-rendus de débats que la presse nous communique au jour le jour pour que le phénomène se révèle patent et massif.

Dans un tel mécanisme, ne faisons pas la chasse à quelques méchants, pervers et malveillants. Il s'agit le plus souvent des conséquences fâcheuses d'une approche par trop sectorielle des problèmes. Après que l'on ait découpé les problèmes en petits morceaux, qu'on les ait étudiés en petits morceaux et que l'on ait pris des mesures sur chaque petit morceau, la totalité se venge, et férocement.

L'approche globale des problèmes en sciences sociales est possible, avis aux mandants et, peut-être, aux chercheurs. Exemple: élaborer un budget social de la Suisse, voilà une tâche importante, indispensable, quelques chercheurs éclairés s'y sont déjà attelés avec des moyens, hélas, fort modestes. Que ne les a-t-on pas appelés plus tôt. Les improvisations actuelles dans la décision politique seraient moins dommageables à celles et ceux qui ne peuvent que subir.

Par les temps qui courent, il importe de

dépasser les jérémiades stériles et de stopper le bricolage et les faux-semblants dans la planification des politiques sociales. Les acteurs concernés sont nombreux, la fécondité des efforts des uns dépend de la capacité de mobilisation et d'initiative des autres. Bien sûr, de nombreux efforts ont déjà été entrepris et des résultats fiables sont disponibles. Ils est temps de passer la deuxième vitesse. Les chercheurs doivent promouvoir une approche globale des problèmes, mais leurs mandataires doivent accepter et privilégier ce type d'analyses. Les groupes professionnels sont appelés à mettre une croix sur leurs réflexes corporatistes, encore faut-il que les administrations et les instances de formation favorisent leurs initiatives.

Ce n'est pas en se passant le ballon, ou le charbon, que l'on peut espérer résoudre des problèmes d'une telle envergure. ■

COURRIER

Libéralisation des jeux

A propos de l'article sur la libéralisation des casinos (DP n° 1113).

Horreur ! Malheur ! Quelle honte de traiter le fléau de la drogue en termes aussi badins ! Que les feux d'un enfer pas du tout artificiel engloutissent à jamais ma scandaleuse impudence: ose-t-on banaliser ainsi le drame que vivent des milliers de personnes en Suisse ?

Hélas, trois fois hélas ! Ce n'est point de la drogue dont je parlais dans un article qui a inspiré à M. Pierre Imhof des propos un brin exagérés (et parus dans *Domaine public* du 28 janvier), mais uniquement des jeux. Or, il se trouve que, d'après une enquête menée dans le canton de Schaffhouse (à deux pas du casino de Constance) en 1992, parmi les 151 personnes connaissant des problèmes de dépendance au point de tomber à l'assistance publique, plus des deux tiers étaient des drogués. Seuls deux individus étaient étiquetés comme joueurs invétérés ! Comparer drogue et jeu relève donc d'un peu élégant procès d'intention.

Au fait, le Parti socialiste suisse n'a-t-il pas accordé la liberté de vote sur la question de la levée de l'interdiction des maisons de jeu ?

Olivier Meuwly
Secrétaire USAM

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Charles-F. Pochon (cfp)

Jean-Luc Seylaz

Forum: Jean-Pierre Fragnière

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

MÉDIAS

A l'occasion de son dixième anniversaire de parution, *The Wall Street Journal Europe* a consacré un supplément à l'Europe de 2003. On y trouve, sans surprise, une carte de l'Europe dans dix ans avec une Communauté qui comprend la Suisse, la Tchéquie, la Pologne et la Hongrie.

L'hebdomadaire professionnel *Werbewoche* a publié un volumineux numéro spécial à l'occasion de son vingtième anniversaire. Un chœur de publicitaires de haut niveau lui a consacré un «spot» de vœux chantés sur la télévision alémanique.

Ton roman d'enfance et du cigare

Traduit par l'infatigable Gilbert Musy, voici *Brenner*, le dernier livre d'Hermann Burger. Est-ce un roman comme l'annonce la page de titre ? Sans doute Burger ne respecte-t-il pas le «pacte autobiographique». Il modifie les noms des lieux de son enfance et les patronymes, à commencer par le sien. «Je m'appelle Hermann Arbogast Brenner.» Et ce Brenner n'apparaît nulle part comme l'écrivain qui a signé *Diabelli* et *Blankenburg* — en revanche, il évoque des séjours familiaux à Soglio et son goût précoce pour la prestidigitation, ce qui renvoie à *Diabelli*. Et que dire des masques ? Je connais trop mal ce milieu alémanique pour pouvoir identifier l'écrivain «Bert May», la poétesse «Irlande von Elbstein-Bruyère» ou le compositeur «Edmond de Mog». En revanche, Brunsleben où le héros réside et écrit, c'est le château de Brunegg. Et Jérôme de Castelmur-Bondo, le châtelain dont Brenner est «l'homme de compagnie», c'est Rodolphe de Salis. Pour tout dire, j'ai lu *Brenner* moins comme une fiction inspirée par la réalité que comme une autobiographie à peine déguisée.

L'enfance et le cigare... Parce que j'appartiens à la confrérie peu honorable des fumeurs de cigarette et de pipe, il ne m'a pas été possible de partager pleinement, malgré son éloquence et son lyrisme, la ferveur de Brenner dans son éloge du cigare. Et pourtant Brenner dit admirablement à quel point la culture du tabac, le traitement des feuilles et leur conservation, la fabrication des cigares (chaque fabricant a ses secrets), le stockage, sont un art beaucoup plus qu'une industrie. Chez le fumeur, l'attention aux nuances de brun, aux saveurs, à la couleur de la cendre, à la bague ou aux emballages, et l'importance du choix (quel cigare dans quelle situation ?), les égards qui lui sont dus et le rituel à respecter, témoignent d'un savoir raffiné. Il y a une haute culture du cigare, mais pas de la cigarette.

Quant à savoir si le cigare est un aphrodisiaque et si les femmes apprécient que leur partenaire, après l'amour, allume un havane, je laisse à l'inconditionnel Brenner la responsabilité de ces assertions.

«Je fume mon enfance jusqu'au bout.» J'ai partagé sans réserve le bonheur de Brenner à rappeler ses souvenirs: le milieu familial (Brenner évoque avec tendresse son père, sa mère, ses grands-parents), la petite enfance (premiers bonheurs, premiers malheurs), les séjours à Soglio... Rien de particulièrement dramatique dans ce passé (si ce n'est un bref séjour dans un home d'enfants). Ce qui touche et retient, c'est la qualité des évocations: paysages argoviens, maisons de famille, le chemin de fer local, les menues activités de chacun dans la famille. Ceux qui ont en mémoire les somptueux débordements de *Diabelli* et de *Blankenburg* (le développement «logique» d'une situation impossible, les inventions langagières) trouveront ici un autre Burger, moins soucieux d'inventer contre la mort un monde inouï que de rendre pleine justice à celui où il a vécu. «C'est ce qui est local [...] qui fait la vraie poésie.»

O maisonnettes de tous les saints en pleine campagne, ô croix des païens et du choléra, pierres d'assassins, fourrés, culpabilité, ô ex-voto et stigmates, madones et fûts-des-frères, hêtres-des-mères et socles du Sauveur, croix de campagne, croix au bord du chemin, il faut ces accents posés pas les sculpteurs pour pouvoir éprouver le paysage; la mélancolie, c'est l'isolement solitaire de ces traverses INRI, et de très loin j'entends le murmure de la procession de l'Ascension dans le vallon de Seblen au-dessus du pâturage communal de Menzenmang.

J'ai aimé ce livre et éprouvé avec émotion la nécessité qui l'a dicté. Comment oublier que Burger s'est suicidé quelques jours après la parution de *Brenner* chez Suhrkamp. La difficulté de vivre de Brenner-Burger, dépressif cyclique, est rappelée à plusieurs reprises dans son récit, tout comme les effets catastrophiques de son état: sa femme l'a quitté en emmenant leurs deux garçons.

Si l'on en croit *Brenner*, Burger a interrompu une thérapie analytique le jour où il a décidé de «coucher sur le papier son enfance». Décision typique d'un écrivain: faire quelque chose de ce que la vie a fait de lui. Raconter son enfance

et sa famille, c'était les sauver. De façon plus pathétique, c'était «signifier au lecteur bienveillant que, l'espace d'un bref bonheur titubant, nous aussi avons pu être un citoyen de cette terre». Et il semble bien que cette entreprise d'écriture ait été, dans son mal-être, un heureux répit. Ensuite, plutôt que de «payer des mois durant, une nouvelle fois, le fait que je me sois bien porté pendant quelques semaines vite évanouies», Brenner-Burger préféra «franchir seul la frontière sans Zungenschilling, sans passeport». (Le *Zungenschilling*, c'est l'obole au passeur qu'on mettait dans la bouche du mort).

Jean-Luc Seylaz

Hermann Burger, *Brenner*, traduit de l'allemand par Gilbert Musy, Paris, Fayard, 1993.

EN BREF

De nouveaux drapeaux flottent sur les ambassades accréditées à Berne. Au 99 de la Thunstrasse, l'Ambassade de Slovaquie a pris possession des locaux occupés par la section commerciale de l'Ambassade tchécoslovaque. Quelques lettres recouvertes de papier collant ont permis l'utilisation provisoire de l'ancienne plaque tout en précisant le nom du nouveau locataire.

Le Valais se prépare à plébisciter, lors des prochaines élections, le régime démocrate-chrétien et son sens de la collaboration avec les minorités politiques. Dans le *Peuple valaisan*, hebdomadaire socialiste, Gaston Dussex rappelle la première élection de Peter Bodenmann comme municipal à Brigue. Il était âgé de vingt-six ans. On lui accorda la commission du cimetière.

Le Kunsthhaus de Langenthal expose des photographies des années trente et quarante sous le titre *Harte Zeiten* (des temps difficiles). La presse a rappelé le reportage de la *National Zeitung* sur les conditions de travail, en 1943, à Eriswil. Les PTT avaient refusé de diffuser le journal dans la localité. Peu de temps après l'affaire, les salaires horaires contestés passaient de 10 centimes à 1 franc. Les bénéficiaires étaient des femmes qui tricotaient à domicile pour un fabricant.

La fin d'une é-POCH

(cfp) La dernière section des POCH (Organisations progressistes suisses) vient de se saborder à Bâle, où l'université avait vu leur éclosion dans la mouvance de 1968. Très rapidement, les POCH ont essaimé dans les cantons alémaniques, pour se structurer en une organisation nationale en 1973. D'inspiration léniniste dans un premier temps, puis de plus en plus pragmatiques, leur participation active à la vie parlementaire et leurs interventions remuantes dans la vie politique locale leur donna rapidement un poids bien supérieur à celui du nombre de leurs adhérents. Un militantisme efficace, une faculté à communiquer et un choix de sujets porteurs leur assura l'entrée dans plusieurs conseils municipaux et cantonaux, ainsi qu'au Conseil national. Elles étaient liées à d'autres mouvements, en Suisse et à l'étranger; leur congrès de 1985 à Bâle, par exemple, fit écho des messages du FLN algérien, de l'OLP et du Parti socialiste unifié français.

Les POCH ont présenté des listes pour les élections nationales de 1971 à 1991 et, en 1975, des candidats dans neuf cantons; elles y placèrent deux élus en 1979 et trois en 1983 et en 1987. Constituant un groupe parlementaire commun avec le Parti socialiste autonome tessinois et le Parti du travail, elles n'avaient pas de raison d'être en Suisse italienne et romande.

L'avance des partis écologistes et du féminisme actif amenèrent la disparition progressive de sections locales et cantonales, jusqu'au soir du 1er février, où quatre-vingt rescapés décidèrent, à une forte majorité, la dissolution de leur organisation. Ses anciens militants n'ont pas pour autant disparu de la scène politique. Certains d'entre eux ont passé au parti socialiste comme le conseiller national Andreas Herczog, la conseillère d'Etat bâloise Veronica Schaller, le Bernois Jürg Schärer, récemment élu président de la section bernoise. On en retrouve d'autres dans les organisations écologistes, le conseiller national argovien Hanspeter Thür et le Zurichois Daniel Vischer, candidat au Conseil d'Etat, notamment.

Les POCH, phénomène épisodique seulement? Qui se rappelle le Groupe indépendant progressiste vaudois qui avait occupé un siège au Grand conseil vaudois de 1941 à 1945 et dirigé la ville de Rolle, et qui a pu faire peur aux

majorités traditionnelles des villes voisines, Morges en particulier, qui craignaient la contagion? Qui se souvient de la Nouvelle gauche neuchâteloise ou du Team 67 argovien, sinon leurs protagonistes? Les grands partis se sont partiellement renouvelés grâce aux transfuges des «maquis politiques». ■

INITIATIVE

L'Eglise de Zwingli séparée de l'Etat?

(ag) Une initiative populaire a été lancée à Zurich en vue de modifier l'article 64 de la Constitution cantonale. Il préciserait que Etat et Eglise sont séparés «*Staat und Kirche sind getrennt*» — et que les communautés religieuses relèvent du droit privé.

Alors que la séparation de l'Eglise et de l'Etat fait partie des principes fondamentaux d'un programme de gauche, même si le socialisme chrétien a joué un rôle de premier plan dans l'histoire du socialisme suisse, l'initiative zurichoise, elle, est patronnée exclusivement par un comité bourgeois où prédominent radicaux et UDC qui ont souvent rang de notables, par exemple des députés, des présidents de communes importantes comme Zollikon ou Wallisellen.

Aux arguments classiques, telle l'égalité de traitement entre confessions, s'ajoute le refus des prises de position politiquement engagées et unilatérales des Eglises zurichoises.

Il faut à Zurich 10 000 signatures pour faire aboutir une initiative cantonale. Nulle difficulté. Sujet à suivre. ■

INITIATIVE (BIS)

Le train pour Bruxelles redémarre

(pi) Alors que les négociateurs suisses cherchent à conclure des accords bilatéraux pour participer au moins partiellement au grand marché européen, le comité «né le 7 décembre» a lancé son initiative.

La démarche est à la fois judicieuse et intelligente.

Judicieuse parce qu'elle ouvre une porte,

elle offrira, lorsque les signatures auront été récoltées, un moyen d'action supplémentaire au Conseil fédéral. Il disposera ainsi d'une cartouche de plus, qu'il ne choisira de griller que s'il estime la victoire probable.

Intelligente parce qu'elle ne créera pas une nouvelle consultation à dimension européenne, même si, bien sûr, l'Europe est au cœur de ce texte. On votera certes sur notre volonté de participer à l'EEE, mais hors de la pression internationale. En cas d'acceptation, il appartiendra au Conseil fédéral — peut-être eût-il fallu que ce fût le Parlement — de négocier, conclure et ratifier les traités nécessaires.

Ce texte est le seul pour lequel des signatures seront récoltées puisque les différents groupes qui projetaient pareille démarche se sont réunis.

Si cette initiative doit être soutenue, son issue reste incertaine: pour aboutir, elle devra être acceptée à la majorité du peuple et des cantons. La première devrait être acquise, mais la seconde restera difficile à obtenir. Et le temps presse: dans quelques années, une consultation sur l'EEE n'aura probablement plus de sens. ■

Le texte de l'initiative

Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont complétées comme suit:

Article 20 (nouveau)

- 1. La Suisse demande à devenir partie à l'Espace économique européen.*
- 2. Le Conseil fédéral est autorisé à négocier, conclure et ratifier les traités nécessaires.*

- 3. Les modifications ultérieures de ces traités sont soumises aux procédures ordinaires.*

Article 21 (nouveau)

Lors de l'adaptation du droit suisse au droit de l'Espace économique européen, toutes les autorités veilleront à assurer un développement économique durable et équilibré et à préserver les acquis sociaux et démocratiques, ainsi que la protection de l'environnement.

Article 22 (nouveau)

La Confédération tient compte des compétences des cantons et sauvegarde leurs intérêts lors de la mise en œuvre et du développement de l'Espace économique européen, de même que dans les questions relatives à l'intégration européenne. Elle informe les cantons à temps et de manière exhaustive, les consulte et les associe à la préparation des décisions.